

Chacun sa part

Éco-conseils sur la conservation de l'eau destinés aux gestionnaires des installations de la fonction publique de l'Ontario

.....
Élaborée par le gouvernement de l'Ontario, la stratégie pour une consommation efficace de l'eau en Ontario est axée sur l'objectif visant à maintenir jusqu'en l'an 2011 les niveaux de consommation en eau enregistrés en 1991.
.....

Toute mesure de conservation de l'eau mise en œuvre dans les lieux de travail de la fonction publique de l'Ontario constitue une façon louable de protéger l'environnement, de réduire les coûts de nos activités opérationnelles, et de montrer qu'il est concrètement et économiquement possible d'économiser de l'eau.

Si chacun des membres du personnel devrait personnellement prêter une attention particulière à sa consommation d'eau à la maison et au bureau, les gestionnaires des installations de la fonction publique de l'Ontario doivent plus précisément s'acquitter d'une responsabilité spéciale en assurant que le gouvernement de l'Ontario maintienne son engagement à l'égard de la conservation de l'eau.

Diverses façons de réduire la consommation d'eau – à la portée des gestionnaires des installations

Dans toute la mesure du possible et si les circonstances s'y prêtent, les gestionnaires des installations devraient envisager d'installer les dispositifs et autres mécanismes suivants :

Zones publiques

- aérateur à très bas débit sur tous les robinets;
- robinets automatiques à capteurs dans les toilettes;

- urinoirs automatiques à capteurs;
- toilettes et soupapes de chasse à débit d'eau restreint;
- systèmes de nettoyage de la vaisselle et d'élimination des déchets qui filtrent la graisse et les déchets alimentaires dans les lave-vaisselle et les grattoirs des cuisines (de tels systèmes réduisent le besoin de bacs à graisse et des mesures d'entretien connexes);

Zones réservées aux clients et au personnel

- aérateur à très bas débit sur tous les robinets;
- robinets à volume contrôlé;
- urinoirs automatiques à capteurs;
- soupapes de chasse de toilettes à débit restreint et limiteurs de débit;
- pommes de douche à débit réduit;

Autres méthodes de conservation de l'eau

- procédez au lavage des grands parcs de véhicules, seulement lorsque nécessaire; dans la mesure du possible, on cherchera à utiliser de l'eau recyclée;

Appliquées à l'entretien des terrains, les modifications toutes simples suivantes peuvent également contribuer à une réduction considérable de la consommation en eau;

- éliminez l'arrosage des trottoirs;

- remplacez les plantes annuelles par des plantes et arbustes pluriannuels, encore plus xérophiiles;
- étendez un paillis sur tous les massifs de fleurs et les jardins afin de réduire l'évaporation;
- élevez la hauteur des lames de la tondeuse afin que le gazon soit plus haut;
- sursemez les étendues de gazon de graines de gazon xérophiile au printemps et en hiver;
- arrosez les jardins et le gazon entre 6 h et 10 h du matin, ou entre 15 h et 18 h afin de réduire l'évaporation superficielle (si possible, utilisez un système automatique).

Achats/entretien des bâtiments

Envisagez la possibilité de modifier vos habitudes d'achat et d'entretien des bâtiments en prenant les mesures suivantes :

- éliminez l'emploi de substances toxiques ou de matières dangereuses – et du même coup, le risque de les évacuer dans les égouts – en utilisant des solutions nettoyantes biodégradables et sans phosphate, ainsi que des nettoyants de bacs à graisse;
- encouragez les services de nettoyage et d'entretien à consommer l'eau de manière efficace;
- définissez les consignes d'entretien et méthodes d'inspection pour tous les systèmes d'adduction d'eau et d'égout;
- prenez les dispositions nécessaires pour effectuer des vérifications des factures de services publics;
- réutilisez l'eau des systèmes immobiliers (i.e. refroidisseurs d'eau) et l'eau de pluie collectée à des fins d'irrigation;
- convertissez les systèmes de refroidissement par eau en refroidisseurs exempts de CFC.

Nouvelles installations

Il est possible d'intégrer des spécifications écologiques dans la conception de nouvelles installations. Parmi les éléments de conservation de l'eau pouvant être installés dans de nouveaux établissements, on citera notamment :

- toilettes à débit réduit;
- urinoirs automatiques à capteurs;
- robinets munis d'aérateurs à très bas débit et robinets automatiques à capteurs, chaque fois que possible;
- pommes de douche à débit réduit;
- aménagement paysager en milieu désertique, comportant une étendue de gazon minimale;
- système d'arrosage souterrain automatisé afin de réduire les pertes dues à l'évaporation;
- citerne de collecte d'eau à des fins d'irrigation;
- traitement amélioré de l'eau, des conduites de dérivation des chaudières, refroidisseurs et condenseurs;
- compteurs divisionnaires pour les systèmes de distribution d'eau domestique, à des fins de détection des fuites.

Pour de plus amples renseignements sur la conservation de l'eau, veuillez vous adresser au :

Centre d'information
135 av. St-Clair Ouest
Toronto, Ontario M4V 1P5
Tél. : (416) 325-4000
Télec. : (416) 325-3159
Numéro sans frais : 1-800-565-4923
Internet : www.ene.gov.on.ca